



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DE JEAN-PAUL II  
AU CONSEIL PONTIFICAL POUR LES LAÏCS  
ET AU COMITÉ POUR LA FAMILLE**

*Lundi, 22 septembre 1980*

*Messieurs les Cardinaux,*

*Chers Frères et Sœurs,*

1. Je suis vraiment heureux de pouvoir vous rencontrer aujourd'hui, vous tous qui participez à la IV Assemblée plénière du Conseil pontifical pour les laïcs. Je n'oublie pas en effet que j'ai été consultant du Conseil des laïcs, depuis sa création en 1967. En promulguant alors le Motu proprio "Catholicam Christi Ecclesiam", mon vénéré prédécesseur Paul VI concrétisait une recommandation précise des Pères conciliaires. Dix ans plus tard, un nouveau Motu proprio, "Apostolatus Peragendi", évaluait positivement le travail accompli par cet organisme, à titre expérimental; il précisait et développait son champ d'action, réformait et renforçait sa structure, en le transformant en un Dicastère stable de la Curie romaine, l'actuel Conseil pontifical pour les laïcs, qui participe pleinement au gouvernement pastoral de l'Église universelle, au service du Successeur de Pierre.

Ce Motu proprio confirmait aussi l'existence et la mission du Comité pour la famille à la naissance duquel le Conseil des laïcs avait grandement contribué, et auquel je m'adresserai tout à l'heure.

Avant tout, je voudrais vous exprimer mes sincères remerciements pour la disponibilité et la générosité avec lesquelles vous avez accepté, sous la responsabilité du Président, le Cardinal Opilio Rossi, et du Vice-président, Monseigneur Paul J. Cordes, de vous mettre au service du Saint-Siège, tout en assumant diverses responsabilités au sein de vos organismes respectifs. Venant de toutes les régions du monde, vous y apportez la richesse des multiples expériences de vos associations aux niveaux local, national et même international.

2. Votre contribution indispensable comporte un double pôle: D'une part, par l'écoute et le dialogue, vous avez à porter une attention particulière aux aspirations, aux besoins et aux défis qui se manifestent dans la vie des laïcs en tant que personnes, dans leurs familles, dans leurs mouvements, dans leurs communautés chrétiennes et aussi dans leurs divers engagements sociaux et culturels. Ainsi vous aidez, vous aussi, le Saint-Siège à connaître toujours davantage le contexte dans lequel il exerce son gouvernement pastoral.

D'autre part, vous avez à évaluer les expériences très variées du laïcat à la lumière de la Révélation et de la Tradition chrétienne, en veillant à ce qu'elles se réalisent dans un esprit de fidélité à la Parole de Dieu et au Magistère de l'Église, pour réaffirmer l'identité catholique des associations, raviver leur élan évangélisateur en réponse aux attentes les plus profondes des hommes et des peuples et les encourager à insérer leur apostolat spécifique, d'une façon active et féconde, dans le dynamisme de la mission pastorale de l'Église et de ses communautés.

Je puis déjà vous assurer que je recevrai et considérerai avec un grand intérêt les résultats de cette IV Assemblée plénière du Conseil pontifical pour les laïcs qui a étudié spécialement la situation actuelle des associations de fidèles, en particulier des mouvements de laïcs, dans la vie et la mission de l'Église.

3. Le Conseil pontifical pour les laïcs est encore bien jeune, c'est vrai, mais il a déjà été confronté à des problèmes et à des expériences, au plan universel, qui le mettent en mesure de revoir, d'évaluer et d'orienter l'évolution des associations de fidèles.

Dès son origine, le Conseil des laïcs, puis le Conseil pontifical pour les laïcs, en collaboration avec la Secrétairerie d'État, a suivi très attentivement la vie de ces associations, en les accompagnant dans leur réflexion et leur action, en les interpellant dans leurs moments de crise, en les aidant à tisser de nombreux liens à l'intérieur de la communauté ecclésiale, favorisant ainsi leur participation, en soutenant leur programme de travail.

Tous les contacts réguliers qu'il entretient sont précieux: contacts avec les dirigeants et les assistants ecclésiastiques des Organisations internationales catholiques et de leur Conférence, contacts avec les mouvements de spiritualité et les autres associations de laïcs et, à travers celles-ci, avec l'ensemble du laïcat œuvrant dans les communautés paroissiales ou au-delà de ce cadre, contacts aussi bien sûr avec les Conférences épiscopales, en particulier avec leurs commissions ou secteurs de l'apostolat des laïcs, et contacts avec les autres Dicastères de la Curie romaine.

4. C'est avec la constitution "*Lumen Gentium*" et le décret "*Apostolicam Actuositatem*" que Vatican II a déployé une perspective d'une profonde signification et d'une vaste répercussion: la pleine reconnaissance des laïcs comme "chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants, à leur manière, de la fonction sacerdotale,

prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien"[1].

Comme vous le savez, l'importance des multiples formes de l'apostolat organisé[2] dans la vie et la mission de l'Église découle du sacerdoce commun des fidèles et de la reconnaissance de la diversité des ministères, dans l'unité de la mission[3]. L'Exhortation apostolique "*Evangelii Nuntiandi*", en une merveilleuse synthèse, juge avec discernement l'effervescence si féconde, mais parfois aussi critique et incontrôlée, de cette période post-conciliaire; elle en rappelle les meilleurs fruits et trace des jalons pour l'avenir. Dans l'enseignement que je suis moi-même appelé à donner, notamment dans l'encyclique "*Redemptor Hominis*" et dans l'Exhortation apostolique "*Catechesi Tradendae*", ainsi qu'à l'occasion de mes voyages pastoraux, vous trouvez aussi les critères substantiels dont il faut tenir compte pour que l'action des mouvements et des associations puisse se développer en syntonie avec ce temps de renouveau de la catholicité dans lequel nous vivons.

5. Je me contenterai de vous rappeler ce que je disais lors de mon premier voyage apostolique, aux organisations catholiques du Mexique et, à travers elles, à toutes les organisations de laïcs: "Que vos associations, demain comme aujourd'hui, et mieux encore, forment des chrétiens appelés à la sainteté, ayant une foi solide, s'appuyant avec sûreté sur la doctrine proposée par le magistère authentique, fermes et actifs dans l'Église, alimentés par une riche vie spirituelle, s'approchant souvent, pour s'en nourrir, des sacrements de pénitence et d'eucharistie, persévérants dans le témoignage et l'action évangéliques, cohérents et courageux dans leurs engagements temporels, opposant avec constance la paix et la justice à toute violence ou oppression, capables de discerner avec esprit critique les situations et les idéologies à la lumière de la doctrine sociale de l'Église, confiants et pleins d'espérance dans le Seigneur"[4].

6. Aujourd'hui, je ne peux pas développer ces réflexions brèves mais exigeantes qui contiennent les fils conducteurs fondamentaux de la vie des associations de laïcs catholiques. Celles-ci sont des écoles de formation des chrétiens; elles les stimulent à agir comme le levain dans la pâte au sein même du peuple de Dieu, afin de susciter de nouvelles vocations au service de l'Évangile. En communion étroite avec l'Église, elles ne s'isolent pas dans un mouvement d'élites qui se suffirait à lui-même, mais elles offrent un potentiel de charismes en vue de la croissance du peuple de Dieu dans toutes les structures et activités pastorales, sous la direction des Évêques.

Mais les chrétiens doivent aussi être le levain dans la pâte au sein de la vie familiale, sociale, économique, politique, des diverses nations, et aussi au plan international, afin d'évangéliser les cultures, dans leurs racines mêmes, pour que se réalisent de meilleures conditions de paix et de justice, le développement intégral des personnes et des peuples, pour qu'ainsi l'on puisse entrevoir les fruits de la fraternité, dans la reconnaissance commune de la filiation divine. Des tâches si exigeantes ne pourront être assumées que si les laïcs chrétiens et les associations de fidèles en général donnent un témoignage, vigoureuse et enthousiaste, d'identité catholique, de

communion ecclésiale, de formation d'hommes nouveaux selon l'Évangile, de souci évangéliste.

Soyons convaincus que seules la densité et la profondeur de l'expérience religieuse, de la vie spirituelle des mouvements et associations ainsi que de leurs membres permettent de répondre à de telles exigences.

7. Je voudrais finalement vous encourager à poursuivre vos diverses activités: d'abord la mise en œuvre de vos programmes, dont je vous remercie de m'informer régulièrement; et aussi les diverses réunions régionales avec les Evêques responsables de l'apostolat des laïcs, les rencontres des assistants ecclésiastiques des organisations et associations internationales catholiques et le dialogue permanent avec celles-ci, l'accompagnement pastoral des mouvements de spiritualité ou de charité.

Il est bien clair que dans toute approche pastorale concernant les laïcs, on ne peut faire abstraction de l'expérience fondamentale de leur vie familiale. C'est un secteur particulier et primordial sur lequel je m'attarderai un peu plus.

8. Et maintenant, je me tourne vers le Comité pour la Famille. A côté de son Président, Monsieur le Cardinal Opilio Rossi, je salue son Vice-président, Monseigneur Kazimierz Majdaski, Evêque de Szczecin-Kamie, son Secrétariat permanent, ses membres et ses représentants des divers Dicastères de la Curie Romaine dont les compétences s'exercent envers l'un ou l'autre des divers aspects de la famille.

Je sais que c'était l'intention du Pape Paul VI, quand il institua le Comité pour la Famille, que ce nouvel Organisme serve de *point de rencontre et de référence* pour tous les travaux doctrinaux, disciplinaires, tous les efforts de recherche et de pastorale qui depuis des années se déploient à l'intérieur de la Curie Romaine, pour devenir ensuite *le point de départ* d'un service pastoral renouvelé et authentique de la part du Siège de Pierre pour le bien de toutes les familles de l'Église.

9. Dans ces derniers mois, tous les efforts du Comité pour la Famille, tous ses moyens ont été mis au service de la préparation de la prochaine Assemblée Générale du Synode des Evêques. Je vous en suis très reconnaissant et vous remercie tous de vos efforts. Je remercie aussi les membres des Commissions épiscopales pour la Famille des différentes Conférences épiscopales qui ont cherché à nouer des liens solides et pleins d'espérance pour l'avenir avec le Comité pour la Famille. Et je remercie aussi, pour leur participation généreuse, les différents Mouvements d'Église qui cherchent à promouvoir une juste conception de la famille chrétienne, prenant ainsi leur part de la mission évangéliste de l'Église.

10. J'ai déjà eu l'occasion de m'adresser à toute l'Église pour exprimer la nécessité

d'accompagner, dès maintenant, les travaux du Synode des Évêques, de la prière de tous, mais spécialement des familles elles-mêmes, qui sont comme de véritables "églises domestiques"<sup>[5]</sup>, sanctuaires de prière et de témoignage de vie chrétienne quotidiennement vécue. Je désire maintenant renouveler cet appel. Les familles chrétiennes, retrouvant la force d'unité et l'équilibre que donne la prière en famille, se révéleront alors dans toutes leurs capacités éducatrices. Les obstacles créés devant elles par le pessimisme ambiant et les tendances à la désagrégation familiale, résultats de visions faussées de la personne et de la sexualité humaine, seront ainsi dépassés. Et je vois déjà en cela comme un premier fruit des travaux du Synode des Évêques.

Je souhaite, après la conclusion du Synode, pouvoir compter sur la contribution essentielle du Comité pour la Famille, enrichi des expériences synodales, pour la sauvegarde et la promotion d'une vision authentique et attirante de la famille.

Que l'exemple de la Sainte Famille à Nazareth soit pour vous une lumière. Je recommande vos intentions à la Vierge Immaculée, et je donne de grand cœur à tous la Bénédiction Apostolique.

---

[1] *Lumen Gentium*, 31.

[2] Cfr. *Apostolicam Actuositatem*, 18-19.

[3] Cfr. *ibid.* 2.

[4] *La Documentation Catholique*, 1979, p. 177.

[5] *Lumen Gentium*, 11.